



MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sanction préalable

Val-de-Travers – Noiraigue – BF 1214 – Rue des Tilleuls 6

Description de l'ouvrage : Création d'un pôle touristique et de mémoire régionale : La Maison de l'Industrie

Affectation parcelle : Zone mixte

Requérant(s) : Maison de l'Industrie, Daniel Huguenin-Dumittan, Rue des Tilleuls 6, 2103 Noiraigue

Auteur des plans : Atelier Pietrini, Guido Pietrini, Rue de Monruz 34, 2008 Neuchâtel

SATAC : 115674

Décision spéciale : Art 10.01.05, let. b RAC (taux d'occupation du sol) ; Art. 10.01.08, al. 1 RAC (toiture plate); Art 14 RCC (couverture); Art. 17 et 18 RCC (fond et façades) ; Distance à un alignement

Affichage :

- Site internet communal : www.val-de-travers.ch → Vie quotidienne → Informations pratiques → Mises à l'enquête publiques.
- Hall du Service de l'Urbanisme, Grand-Rue 38 à Couvet (les plans sont à consulter au rez-de-chaussée de 08h00 à 12h00 ou sur rendez-vous).

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal, « Opposition », Rue du Temple 8, 2114 Fleurier, jusqu'au 22 juillet 2024.

Val-de-Travers, le 21 juin 2024.

LE CONSEIL COMMUNAL

